

Un vrai statut pour les accueillantes d'enfants

■ Du côté francophone, le secteur emploie 2 600 travailleuses.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mercredi les modalités pratiques qui permettront, dès l'année prochaine, l'octroi d'un statut complet à quatre cents premières accueillantes d'enfants conventionnées par l'ONE.

Voilà près de 30 ans que le secteur, qui emploie aujourd'hui quelque 2 600 travailleuses, attend que l'on mette fin à leur statut précaire, "digne du XIX^e siècle", selon elles. Les accueillantes conventionnées ne jouissent aujourd'hui en effet que d'un statut partiel, dépourvu notamment du droit aux allocations de chômage, aux congés payés ou à un quelconque pécule de vacances.

Des revenus fluctuants

Leurs revenus mensuels peuvent en outre fortement fluctuer d'un mois à l'autre, car elles ne sont payées qu'en fonction du nombre d'enfants effectivement

présents, un chiffre qui varie selon les jours de maladie des bambins qui leur sont confiés.

La majorité PS-CDH en Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé au cours de cette législature de faire sortir progressivement ces travailleuses de la précarité en leur garantissant un vrai statut, tout en dégagant des moyens financiers complémentaires.

"Grâce à la nature même de ce qui sera un véritable contrat de travail, elles pourront désormais, par exemple, prétendre à des congés payés et compter sur un revenu stable. Cette stabilité accrue va renforcer l'attractivité d'une profession exigeante et qui répond concrètement aux besoins et aux souhaits des parents", se félicite la ministre de l'Enfance, Alda Greoli (CDH).

La décision intervenue mercredi en gouvernement permet de lancer, dès le mois prochain, un premier appel à candidatures pour désigner les 400 premières accueillantes qui pourront passer sous ce statut de salariée dans le courant de l'année 2018. Celles-ci seront payées comme les puéricultrices qui travaillent en crèche. Leur revenu sera fixe, même si les enfants sont absents. (Belga)